



Flash info

LE SERVICE DE TELECONSULTATION BIEN ETRE ASSISTANCE

De jour comme de nuit, je peux bénéficier d'une assistance médicale téléphonique.

Certains d'entre nous souhaitent consulter à distance un médecin afin d'avoir un avis médical, un conseil, ou simplement un renouvellement d'ordonnance (un dépannage ponctuel).

Le service **bien-être assistance** répond à ces besoins 24h/24 et 7j/7

Comment cela fonctionne ?

Ligne téléphonique : 09 86 86 00 67

1. Un entretien confidentiel et sécurisé - Mon appel est pris en charge par un(e) infirmier(e) diplômé(e) d'état pour
 - vérifier qu'une téléconsultation peut m'être délivrée,
 - enregistrer ma demande,
 - délivrer un premier niveau d'information,
 - répondre à ma demande en me conseillant ou en me réorientant vers un médecin.
2. Si nécessaire, je suis orienté(e) vers un médecin pour :
 - obtenir un conseil et un avis médical,
 - recevoir, le cas échéant, une e-ordonnance,
 - adresser le compte-rendu de cette téléconsultation à mon médecin traitant.

Je n'ai rien à régler. La téléconsultation est prise en charge à 100% par ma complémentaire santé/prévoyance Malakoff Humanis et toutes les personnes affiliées sur mon contrat bénéficient aussi de ce service.

La téléconsultation médicale ne se substitue ni au médecin traitant ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée. Elle n'est pas envisageable dans certains cas (grossesses, nourrissons de moins d'un an... etc) et ne concerne pas les prescriptions d'arrêts de travail.